



Présents : Hervé de la Forest, Laëtitia Delahaye, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Jean-Yves Lauber, Marcel Maudet, Marie-Annette Angot, Jean Colombel, Monique Gatel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Alexandra Robin, Valérie Guinard, Laurent Hardy, Raphaël Renais, Cécile Guérin, Caroline Graffe.

Représentés : Yves Lesvier par Hervé de la Forest, Jean-Michel Boquet par Frédéric Texier.

Secrétaire de séance : Monique Gatel.

Approbation du compte rendu de la séance du 3 avril 2014

Après la prise en compte de quelques modifications, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu.

1. Lotissement le Pré du Bourg : résultat de l'appel d'offres

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, compte tenu des mémoires techniques et du prix de prestations, le conseil municipal, à l'unanimité, RETIENT l'entreprise SETAP de Coetmieux, mieux disante, pour :

- Le lot n° 1 – terrassement voirie pour la somme de 87 901 € HT
- Le lot n° 2 – assainissement pour la somme de 42 494 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

2. Lotissement Le Pré du Bourg : dénomination de la rue

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Le conseil charge la commission d'urbanisme d'étudier ce sujet.

3. Vestiaires sportifs : avenant n° 1 au lot « Electricité » Entreprise IRCE

Lors des rendez-vous de chantier, il a été proposé certains ajouts, à savoir :

- l'ajout de prises pour le lave-linge et le sèche-linge (prévu initialement au sous-sol) pour la somme de 86,23 € HT
- le remplacement de l'antenne râteau par une antenne parabole pour 513,43 € HT
- la reprise des commandes d'éclairage du stade pour 839,29 € HT
- les commandes électriques des volets roulants pour 1 094,14 € HT
- la mise en œuvre d'une horloge de commande de l'éclairage du foyer (afin de pouvoir en programmer l'extinction) pour 237,30 € HT
- Il est également demandé un interrupteur extérieur à clef pour commander la manœuvre du volet roulant de la porte principale du foyer : 239,57 € HT

Le montant des travaux supplémentaires est donc de 3 009,96 € HT, fixant le nouveau montant du marché à 23 268,72 € HT. Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 contre (R. Renais), accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

4. Aménagement des rues du Stade, des Cailleuls et de Rabuan

Avant ces travaux, il est nécessaire de réaliser une inspection télévisée de contrôle sur le réseau de collecte des eaux usées en amiante ciment. Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis d'A3sn pour la somme de 1 100 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

5. Urbanisation de la rue du Stade : dénomination d'une voie

Avec la construction de maisons neuves entre le n° 4 et le n° 6 de la rue du Stade, il est proposé de créer une nouvelle voie. Le conseil municipal dénomme cette voie « impasse de Rabuan ».

6. Vote des subventions aux associations pour 2014

Pour les associations sportives, le conseil décide de reconduire la subvention en fonction du nombre de licenciés : 10 € par adulte et 20 € par enfant. Le conseil municipal, par 14 voix pour, 3 voix contre (R. Renais, C. Guérin, C. Graffe) et 2 abstentions (L. Delahaye, L. Hardy), attribue les subventions suivantes :

APEL Ecole Saint-Joseph	300 €
APE Ecole Henri Dès	300 €
Club des Loisirs	300 €
Comice Agricole	1 470 €
Comité des Fêtes	2 100 €
Comité des fêtes (feu d'artifice)	1 700 €
Mélimélo	2 500 €
Le Relais	1 600 €
Musiques et Orgues	100 €
Société de Chasse	300 €
UNC	400 €
Judo club du Pays de Bécherel	90 €
Les Fous du Volant - badminton	870 €
Football	2 170 €
Basket en Mains	940 €
Tennis	980 €
Gym	1 960 €
Gym - équipements	1 500 €
Avenir Cyclo	160 €
ABI Pétanque	160 €
Rugby Club d'Irodouër RCI	1 040 €
Chemins et Nature d'Irodouër	160 €
Collectif de la route de Bécherel	50 €
Entente Athlétique du Pays de Brocéliande	30 €
Musique en Brocéliande	1 000 €
Judo de Montauban	80 €
ADMR	2 100 €
Prévention routière	150 €
Amicale des donneurs de sang	40 €

Le conseil a décidé de revoir les critères d'attribution des subventions pour l'an prochain.

7. Participations et subventions aux écoles pour 2014

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre (V. Guinard), fixe le montant

- des fournitures pédagogiques et scolaires à 47 € par enfant,
- de la dotation pour l'acquisition de livres scolaires à 1 000 €,
- de la dotation pour l'acquisition de livres de bibliothèque à 200 €,
- de la subvention pour les activités d'éveil et culturelles à 17 € par élève d'Irodouër,
- de la subvention pour les classes découvertes à 7 € par jour et par enfant dans la limite de 3 000€ pour chaque école.
- de la participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Joseph est fixée à 104 976 €.

8. Vote des taux d'imposition pour 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux de 2013 pour 2014.

Taxes	Bases d'imposition	Taux	Produit fiscal
Taxe d'habitation	1 521 000€	14,75 %	224 348 €
Taxe foncière sur le bâti	907 000€	15,70 %	142 399 €
Taxe foncière sur le non bâti	123 500€	42,24 %	52 166 €
TOTAL			418 913 €

9. Vote des budgets de 2014

Budget communal : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2014 concernant le budget général. Ce budget général est équilibré comme suit :

Fonctionnement : 1 572 094 €

Investissement : 1 987 962 €

ANALYSE PAR CHAPITRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres		1 572 094 €	Chapitres		1 572 094 €
011	Charges à caractère général	413 065 €	013	Atténuations de charges	1 150 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	555 669 €	70	Produits des services	187 752 €
014	Atténuation de produits	1 600 €	73	Impôts et taxes	620 440 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	318 410 €	74	Dotations, subventions et participations	740 359 €
65	Autres charges de gestion courante	275 177 €	75	Autres produits de gestion courante	22 000 €
66 / 67	Charges financières et exceptionnelles	8 173 €	76 / 77	Produits financiers et exceptionnels	393 €

Graphique circulaire des dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général : 26%
- Charges de personnel et frais assimilés : 35%
- Opération d'ordre de transferts entre sections : 20%
- Autres charges de gestion courante : 18%
- Charges financières et exceptées : 1%
- Atténuation de produits : 0%

Graphique circulaire des recettes de fonctionnement :

- Impôts et taxes : 40%
- Dotations, subventions et participations : 47%
- Produits des services : 12%
- Autres produits de gestion courante : 1%
- Produits financiers et exceptionnels : 0%
- Atténuations de charges : 0%

Assainissement : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 concernant le service de l'assainissement qui est équilibré comme suit :

- Section d'exploitation : 294 181 €

- Section d'Investissement : 191 321 €

Commerces : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 des commerces qui est équilibré comme suit :

- Section de Fonctionnement : 21 001 €

- Section d'Investissement : 31 006 €

Lotissement La Lande Caresmel : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 du lotissement comme suit :

- Section de Fonctionnement : 1 062 097 €

- Section d'Investissement : 722 479 €

Lotissement Le Pré du Bourg : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 du lotissement comme suit :

- Section de Fonctionnement : 561 854 €

- Section d'Investissement : 314 854 €

10. Constitution de la commission communale des impôts directs

Afin de constituer la commission communale des impôts directs, le conseil propose à la Direction Régionale des Finances Publiques une liste de 32 contribuables, 8 seront nommés en qualité de commissaires titulaires et 8 commissaires en qualité de suppléants. Titulaires :

Jean-Louis GOUGEON	Alain SAGET	Christian FAZILLEAU	Claude AMICE
Marcel MAUDET	Patricia CHEZE	Marcel PIEL	Rémy PERCHE
Daniel MENUGE	François GOUGEON	Serge HOUITTE	Joseph GAUTIER
Jean ROUAULT	NIVOL Louis	MAINFRAY Christian	HAMEL Séverine

Suppléants :

Dominique ALIX	Joseph MAUNY	Laurent HARDY	Pierre DELAHAYE
Jacqueline DAUGAN	Pierre AUBRY	Pascal HENRY	Anne DU CREST
Claude HUET	Serge BUREL	Joël LUCAS	Jean-Yves TULOUP
Laëtitia DELAHAYE	Valérie GUINARD	Didier CHESNAIS	Léonard GAREL

11. **SMICTOM : proposition de délégués à la Communauté de Communes**

Le conseil municipal propose à la Communauté de Communes de St Méen Montauban, Monsieur Hervé de la FOREST comme délégué titulaire et Monsieur Jean COLOMBEL comme délégué suppléant pour le SMICTOM.

12. **Renonciation au droit de préemption urbain**

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption pour la propriété bâtie située 9 résidence la Bégaudière, cadastrée section AB n° 399 pour une surface de 441 m² et appartenant à la famille MARANDON. A l'avenir, la renonciation au DPU pour les ventes de maisons individuelles sera assurée par Monsieur le Maire.

13. **Discussion sur les dictionnaires offerts aux enfants de CM2 qui partent en 6^e**

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (L. Delahaye, I. Douinot), décide de reconduire l'opération « dictionnaire » en faveur des enfants des écoles qui quittent le CM2, cette année. Le conseil souhaite reconsidérer la question pour l'année prochaine.

14. **Débat sur les projets à mener pendant le mandat (urbanisme, bâtiments)**

Ce sujet est reporté à la séance du 15 mai

15. **Questions diverses**

- Salle annexe : le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis d'IMPACT d'un montant de 450 € HT pour le diagnostic amiante avant démolition.
- Lotissement Le Pré du Bourg : le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis d'IPAC CONSEIL pour la somme de 675 € HT pour la mission de coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS).
- Ecole Henri Dès - besoin en équipement : le conseil, à l'unanimité, décide l'acquisition de petit équipement pour l'école.
- Tour de table des responsables de commission : Les adjoints font part des actions qu'ils ont menées depuis leur élection.
- Formation des élus : une formation est envisagée sur Irodouër, reste à définir la date qui convient le mieux au maximum d'élus, via un sondage doodle.
- Embauche de jeunes pour l'été (juillet et août) au service technique : le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste.
- Avis sur l'embauche d'un contrat aidé : le conseil est favorable à la mise en place d'un contrat aidé après analyse des besoins et définition précise de la fiche de poste.
- Permanences des élections européennes du 25 mai 2014

	<u>Bureau 1</u>	<u>Bureau 2</u>			
8 h – 10 h 30	H. de la FOREST	Y. LESVIER	J. COLOMBEL	M. GATEL	S. GENAITAY
10 h 30 – 13 h	I. DOUINOT	J-Y LAUBER	V. GUINARD	C. GRAFFE	J-M BOQUET
13 h – 15 h 30	F. TEXIER	L. DELAHAYE	R. LECLERC	M-A ANGOT	M. MAUDET
15 h 30 -18 h	H. de la FOREST	J-Y LAUBER	Y. LESVIER	M. GATEL	J-M BOQUET

Le prochain conseil est fixé au jeudi 15 mai à 20 h 15

La séance est levée à 24 h

Affiché le 29 avril 2014

Le Maire,

H. de la FOREST.